

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

08/02/2024 S<sup>2</sup>LOW

ID : 064-200067254-20240129-EF\_20240206\_1-AR

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES**

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de compétences au Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), transmise en préfecture le 16 juillet 2020, notamment pour passer des contrats de partenariat sans implication financière dans les domaines des échanges de données et des échanges culturels (11°) ;

Considérant la volonté du Service des Archives communautaires Pau Béarn Pyrénées de constituer un fonds d'archives sonores en lien avec les travaux développés par une équipe de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), en matière de collecte de témoignages privés, sur le thème « Les Anglophones à Pau et dans sa région. Récit d'une expérience migratoire. » ;

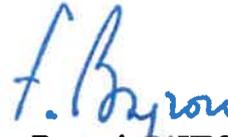
Considérant le souhait de l'UPPA de déposer auprès de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées les enregistrements correspondants, d'identifier les droits d'exploitation dans le cadre de l'action de service public concernée et de garantir à la collectivité contre tout recours ou action sur le fondement de la vie privée, le droit à la vie privée ou l'exploitation des documents numériques, y compris par les ayants droit ;

**DECIDE**

**Article 1er :** De signer une convention de dépôt ainsi que d'autorisation d'utilisation et de diffusion d'enregistrements sonores originaux avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), propriétaire desdits documents, dans le cadre de la constitution d'un fonds d'archives en lien avec les travaux du projet « Les Anglophones à Pau et dans sa région. Récit d'une expérience migratoire. » réalisés par une équipe d'universitaires.

**Article 2 :** De consentir ledit dépôt à titre gratuit, pour une durée de 10 années à compter du versement des documents sonores et de leur prise en charge par les Archives communautaires, avec tacite reconduction.

Pau, le 29 janvier 2024.



**François BAYROU**  
Président de la Communauté d'agglomération  
Pau Béarn Pyrénées